

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Transparence électorale: quid de la suite des propositions de l'opposition ?

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

UNE frange importante de l'opposition composée des leaders du Rassemblement pour le Gabon (RPG), du Rassemblement pour la patrie et la modernité (RPM), de l'Union nationale (UN) et du parti "Les Démocrates" vient de rendre sa copie. En effet, la commission ad hoc, récemment portée sur les fonts baptismaux, chargée de réfléchir sur l'amélioration du processus électoral a proposé une série de propositions allant dans ce sens.

Paulette Missambo, tête de file de l'UN, par ailleurs porte-parole circonstanciel dudit "regroupement" a d'ailleurs affirmé: "(...) L'opposition s'attachera à en défendre le bien-fondé. Celles-ci (Ndlr: propositions de ladite commission), comme d'autres, seront détaillées dans un mémorandum qui sera remis dans les meilleurs délais au ministre de l'Intérieur et au président de la Cour constitutionnelle". Non sans préciser: "Le rapport rendu par cette commission, loin de toute considération politicienne



Photo: DR

Les propositions inhérentes à l'amélioration du processus électoral, formulées par l'opposition, trouveront-elles une oreille attentive ?

ou partisane fait des propositions concrètes et pertinentes qui mériteraient d'être prises en compte". Le moins que l'on puisse dire c'est qu'à quinze mois des prochaines élections générales, certains acteurs de l'opposition ont pris au mot le président de la Cour constitutionnelle, Marie-Madeleine Mborantsuo. Cette dernière, à l'occasion de la célébration du 30ème anniversaire, avait invité les acteurs politiques à réfléchir à l'amélioration du processus électoral. Et ce, bien avant le déroulement des élec-

tions générales. C'est désormais chose faite du côté de la native de Mulundu et certains de ses pairs. Reste à savoir quelle suite sera donnée aux dites propositions, une fois qu'elles seront sur le bureau de l'Exécutif, notamment au niveau du ministère de l'Intérieur? Le pouvoir et l'opposition accorderont-ils leurs violons au nom de l'intérêt général, mais surtout de la vitalité de la démocratie gabonaise? Dans tous les cas, cette période préélectorale édifiera sur la suite.

PGP: Mouity Nzamba sort du bois

J.KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

ON avait presque fini par croire à sa disparition du paysage politique national. Tant le Parti gabonais du progrès (PGP), pour ne pas le citer, n'est plus que l'ombre de lui-même.

C'est dire que la sortie qu'a effectuée dernièrement à Libreville le président de cette formation politique, Benoît Mouity Nzamba, a surpris plus d'un observateur de la vie politique nationale. D'autant que ce dernier ne s'était plus exprimé publiquement depuis plusieurs mois.

Et visiblement, il n'a rien perdu de sa faconde légendaire et de sa capacité à tirer à boulets rouges sur le gouvernement, fort de sa rhétorique marxiste-léniniste. En ce sens, Benoît Mouity Nzamba a dénoncé la gouvernance actuelle caractérisée, selon lui, entre autres, par "des manœuvres et des intrigues favorisant l'immobilisme. Ce qui met en péril le vivre-ensemble des Gabonais. D'autant plus que la crise multiforme à



Photo: Chris OYAME/L'Union

Le président du PGP, Benoît Mouity Nzamba, égal à lui-même.

laquelle est confronté le Gabon depuis un certain temps, est véritablement profonde et aiguë".

Le leader du PGP a décoché des flèches dans tous les sens en mettant en cause notamment "les dysfonctionnements de notre système judiciaire". Tout en indiquant qu'à la veille de la célébration de la Fête du Travail, "le PGP, parti du peuple, se tient aux côtés des travailleurs". Non sans dénoncer l'incarcération du président de la confédération syndicale Dynamique unitaire, Jean-Remy Yama dont il a du reste demandé la libération.

Entre nous soit dit Que le glaive de la justice fasse œuvre utile

Teddy OSSEY *

CETTE semaine qui s'achève nous laisse particulièrement outré et cela est un doux euphémisme, car notre emportement n'a d'égal que l'indignation dans laquelle nous plonge deux faits d'une indicible ignominie. Nous en sommes arrivés à nous interroger avec émoi et fureur mais que diantre ! Dans quelle société vivons-nous ?

Quand des plunitifs inconséquents, avec une encre indécente tout autant que nauséuse s'autorisent des écarts licencieux en jetant l'opprobre et en outrageant la respectabilité de la plus haute institution de notre nation, avec des propos infamants et déshonorants, alors, nous disons que ce n'est point la ligne jaune qui est franchie, mais véritablement qu'il faille opposer à ces paltoquets irrévérencieux des mesures coercitives graduées à l'échelle de leur abjection. Cette fatuité vo-

lontaire est proprement liberticide, et elle n'appelle donc de fait aucune circonstance atténuante, et encore moins une quelconque excuse absolutoire.

C'est le lieu d'interpeller la Haute autorité de la communication à sévir sans délai et que l'exemplarité de la sanction serve de référence, afin de décourager à l'avenir d'autres pignoufs et autres olibrius de l'outrecuidance. Surtout, que l'on ne vienne pas nous servir des circonvolutions de convenance teintées de la très convenable et confortable dépénalisation du délit de presse.

Ce fait est d'une extrême gravité. Que l'on ne se hasarde pas à nous parler de liberté d'expression, car le cas présent est un lexique d'outrages, d'infamies, de souillures et d'insanités. Ce délit par offense est bel et bien présent dans l'arsenal juridique. Sans se perdre en conjectures, nous le disons et nous l'affirmons, le point de non-retour a été atteint.

Dans la même veine, une bande de débiles profonds sénégalais prétendument humoristes, par des postures grossières et injurieuses, se permettent sur les réseaux sociaux de railler et faire de notre président leur tête de turc. Sans vouloir être xénophobe, nous avons tous le devoir de nous élever contre de telles dérives attentatoires et vexantes, qui humilient tout le peuple gabonais. Par courtoisie et au nom des usages diplomatiques, le gouvernement sénégalais aurait dû condamner cet affront fait à un pays ami. Son silence et sa passivité me sidèrent. Il faudrait au ministre des Affaires étrangères convoquer l'ambassadeur du Sénégal pour lui signifier la réprobation nationale et lui dire son fait. Nous n'accepterons jamais que le peuple gabonais digne et fier soit tourné en dérision par des gueux shootés aux substances psychotropes. Que l'on ne se méprenne pas sur notre pacifisme et notre fraternité légendaire. Bassé !

* Chroniqueur